

**Délibération n°185/2023**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

**SEANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023**

|                                              |                         |
|----------------------------------------------|-------------------------|
| Date de convocation : 28/11/2023             | Nombre de présents : 50 |
| Effectif légal du conseil communautaire : 80 | Nombre de pouvoirs : 11 |
| Nombre de membres en exercice : 79           | Nombre de votants : 61  |
| Date d'affichage : 28/11/2023                |                         |

L'an deux mil vingt-trois, le quatre décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Bléneau, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-huit novembre deux mil vingt-trois, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BOISARD Jean-François, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, COMANDRÉ Edith, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSEMAN Gilles, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PICARD Christine, POUILLOT Denis, PROT Michel, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile, CARRÉ Michel (pouvoir à M. D'Astorg), CHANTEMILLE Sophie, CORDET Yannick, COUET Micheline, DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), DESNOYERS Jean (suppléante Mme Comandré), DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), GROSJEAN Pascale, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Ménard), LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël (pouvoir à Mme Habay-Barbault), MICHEL Nathalie (pouvoir à M. Salamolard), PERRIER Benoit, PRIGNOT Roger (pouvoir à M. Buttner), RENAUD Patrice, REVERDY Gilles (pouvoir à Mme Picard), VUILLERMOZ Rose-Marie (pouvoir à M. Gérardin), XAINTE Arnaud (pouvoir à M. Rigault).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHOUBARD Nadia, CONTE Claude, FERRON Claude, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, JACQUET Luc, LEPRÉ Sandrine, MACCHIA Claude, REVERDY Chantal.

Secrétaire de Séance : Mme Maryse BEAUJARD

**OBJET : Versement du soutien financier de la MSA aux associations Petite Enfance du territoire dans le cadre de Grandir en Milieu Rural pour l'année 2023**

- Vu les statuts de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et en particulier l'article 6.2.6, relatif à l'exercice de la compétence Petite Enfance et de l'Enfance jeunesse,
- Vu la délibération n° 121/2023 du 10/07/2023 adoptant La convention Grandir en Milieu Rural (GMR),
- Considérant le soutien financier de la MSA à la Communauté de communes au titre de GMR pour l'année 2022 à 2025 et la nécessité de reverser la part revenant aux

**Délibération n°185/2023**

associations, selon le plan de financement de GMR, au titre des actions qu'elles auront menées entre 2023 et 2025,

- Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente en charge de la Petite-Enfance,
- Sur proposition du Président,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (61 voix pour) :**

- **Adopte le versement des subventions suivantes aux associations Petite Enfance du territoire, suite à l'aide versée par la MSA dans le cadre de Grandir en Milieu Rural l'année 2023 :**

| Structures        | Actions                                        | Subventions    |
|-------------------|------------------------------------------------|----------------|
| Crèche St Fargeau | Analyse de la Pratique des équipes des EAJE    | 404 €          |
| Crèche Charny     | Apprentissage des métiers de la Petite-Enfance | 2 540 €        |
| Crèche Parly      | Analyse de la Pratique des équipes des EAJE    | 718 €          |
| Crèche Leugny     | Apprentissage des métiers de la Petite-Enfance | 2 781 €        |
| Total             |                                                | <b>6 443 €</b> |

- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI



|                 |                                  |
|-----------------|----------------------------------|
| BUDGET          | 608.07                           |
| Chapitre        | 65                               |
| Article         | 6574                             |
| Code Analytique | L1329 // L1322 // L1326 // L1324 |